ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2018

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 840)

Non soutenu

AMENDEMENT

NºCL2

présenté par Mme Lorho

ARTICLE 20

Compléter l'alinéa 2 par le mot :

« islamique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Considérant l'urgence de la situation et de l'importance du sujet, il convient que ce groupe d'études se concentre uniquement sur les processus de radicalisation islamique. Ces phénomènes encore peu connus et répandus cependant sur l'ensemble du territoire méritent une attention toute particulière. En précisant que ce groupe d'études a pour but d'étudier la radicalisation islamique, nous serons sûrs qu'il ne perdra pas son temps à étudier les processus de radicalisation bouddhiste, bien loin de l'intérêt de la Nation.